



PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

9 È 10 DI GHJINNAGHJU
9 ET 10 JANVIER

2020/E1/006

Question orale déposée par Mme Valérie BOZZI

***Au nom du groupe « La Corse dans la République »
« A Corsica indè a Republica »***

OBJET : Projet de création d'un Institut Paul Bocuse en partenariat avec le groupe Etori sur la commune de Grosseto-Prugna-Porticcio

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

Lors de la session des 26 et 27 avril 2018, vous avez présenté la feuille de route de l'Agence du Tourisme de la Corse de 2018 à 2021, détaillant les orientations de votre politique en faveur du tourisme, où ressort clairement la volonté de positionner la destination Corse dans une logique d'excellence en matière de développement durable.

Le partenariat du Groupe Etori, solidement établi dans l'économie de l'île, avec l'Institut Paul Bocuse, image de marque française internationalement reconnue, en vue de l'implantation d'un Institut en Corse, permet à la fois d'ambitionner l'excellence de cette formation et de se positionner dans un rayonnement plus largement méditerranéen

L'Institut Paul Bocuse sera en mesure de dispenser ses programmes diplômants (titres inscrits au RNCP -niveau II) en :

- Management International de l'Hôtellerie et de la Restauration,
- Arts Culinaires et Management de la Restauration.

Le cœur d'activité sera dédié à la formation initiale. Afin de lier étroitement apprentissage et expérience professionnelle, les programmes proposés intégreront des stages durant la haute saison.

Les méthodes pédagogiques privilégieront la mise en application pratique des techniques du métier et de son management autour du développement personnel, du leadership et de la dynamique de groupe.

Les programmes de formation professionnelle et continue seront quant à eux proposés durant la basse saison.

Leur durée selon les thèmes, objectifs visés et plan de développement de l'école pourront être de quelques jours à 4 mois.

Ils permettront l'obtention de certificats d'initiation ou de perfectionnement et s'adresseront à des personnels de niveau exécutants, managers et dirigeants.

Dans tous les cas, le savoir-faire technique « à la française » reconnu internationalement, associé à l'attitude, la communication, l'analyse, la résolution de problématiques et le sens critique nécessaires à tous niveaux de responsabilité, feront des personnes formées, des professionnels « remarquables et remarquables » et des ambassadeurs de la Corse, et les futurs professionnels du tourisme insulaire de demain.

Un partenariat avec l'Université de Corte est à étudier. Au-delà de la participation des enseignants dans les programmes, un D.U. (Diplôme Universitaire), voire une licence professionnelle pourrait ainsi être imaginée.

Pour rappel, l'IAE de l'Université propose actuellement :

- **Une licence professionnelle Hôtellerie Tourisme**
 - o Spécialité e-commercialisation des produits touristiques
 - o Spécialité Management de l'hébergement

- **Un Master**
 - o Parcours Management des loisirs et sports de nature
 - o Parcours Management des destinations touristiques méditerranéennes
 - o Parcours Management des PME touristiques

Il est important de souligner que l'offre de formation à Bac+3 de la future école constituera **une offre complémentaire** à celle de l'université, puisque centrée sur l'hôtellerie-restauration et en arts culinaires. Des synergies apparaissent donc envisageables.

La formation professionnelle et continue doit pouvoir répondre aux besoins de développement des compétences des saisonniers et attirer les demandeurs d'emploi. En ce sens, cette activité doit être intégrée à part entière dans le projet, aux côtés de la formation initiale.

Par ailleurs, l'évolution des besoins comme de l'intérêt pour la Corse peut générer une offre de formations de type intra-entreprise, ainsi que des programmes destinés à des publics étrangers, étudiants, professionnels, ou même des amateurs.

A l'ouverture de l'école, le recrutement de 11 personnes dont 7 permanents est à envisager. L'évolution de l'activité nécessitera à court terme, de renforcer les équipes en personnel permanent et vacataire. A moyen terme, on assistera au doublement des effectifs. Ce sera là une opportunité de proposer des emplois permanents et vacataires en priorité à la population locale et insulaire, y compris au niveau de l'encadrement.

Cela doit être un objectif incontournable afin notamment de fédérer les contribuables autour du projet, et d'utiliser les subventions éventuelles au bénéfice direct de la population de l'île.

Aussi, pouvez-vous nous préciser quelle est la position de l'Exécutif sur l'implantation de cet Institut qui pourrait répondre en tous points à la volonté affichée de positionner la destination Corse comme une destination d'excellence ?

Je tiens à votre disposition une note de présentation du projet.

Je vous remercie.